



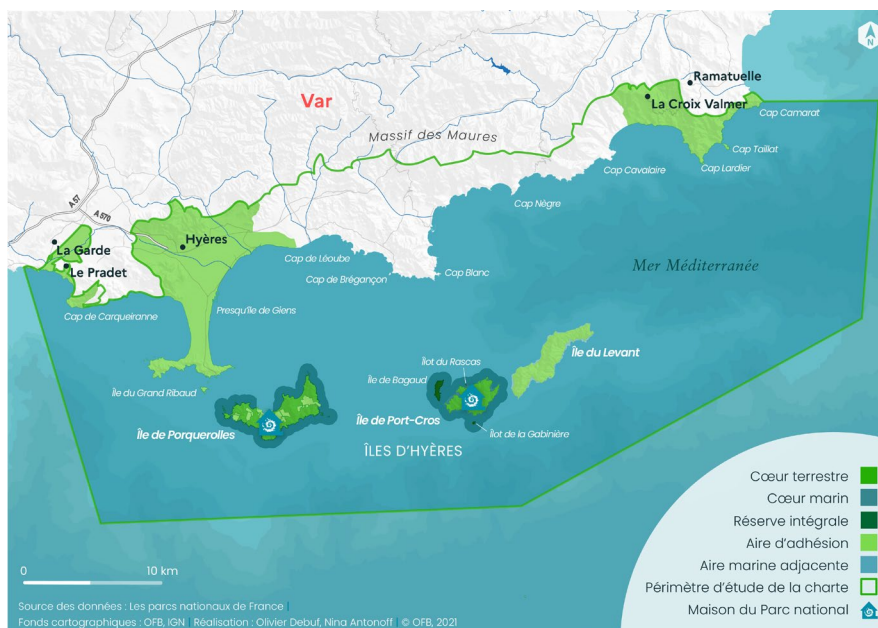
APPEL A INITIATIVES 60 ANS DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

REGLEMENT

Le Parc national de Port-Cros fêtera ses 60 ans en 2023.

1. Contexte

Espace naturel d'exception, le Parc national de Port-Cros, créé le 14 décembre 1963, est un territoire unique qui se distingue par la qualité de ses paysages méditerranéens, la richesse et la diversité de sa faune et de sa flore, à terre comme en mer, mais aussi une histoire singulière. Riche de deux cœurs, les îles de Port-Cros et Porquerolles, et d'un périmètre maritime et terrestre qui s'étend de La Garde à Ramatuelle, le Parc national de Port-Cros accueille de nombreuses activités professionnelles et de loisirs, il est un territoire vivant, un espace de rencontres, d'échanges et d'innovation.



A l'occasion de son soixantième anniversaire, le Parc national de Port-Cros prévoit un programme d'animations pour tous les publics et partenaires. Ce programme s'attachera prioritairement à associer les habitants du territoire. Les Communes de l'aire d'adhésion et tous les partenaires sont invités à contribuer à ce programme.

Toutes les initiatives en lien avec la nature, la biodiversité, le paysage, la mer, le terroir, la vie sur les îles et le littoral, portées par tout type d'acteurs privés ou publics, peuvent être proposées au titre de cet appel à initiatives.



Les manifestations sélectionnées se dérouleront en 2023 sur le territoire du Parc national (cœurs et communes de l'aire d'adhésion). Elles mettront en avant des valeurs ou des objectifs partagés avec le Parc national de Port-Cros.

Les initiatives pourront être de nature très diverse : animation à destination des scolaires, production d'expositions, de films ou d'ouvrages, conférences, visites guidées, projets artistiques et culturels etc...

Elles permettront de faire de cet anniversaire une année de convivialité, de rencontres, d'échanges et de fêtes !

2. Engagements du Parc national de Port-Cros

Les manifestations labellisées :

- Seront visibles dans le programme officiel des festivités et bénéficieront d'une communication assurée par le Parc national (site internet, documentation, relations presse...).
- Pourront faire l'objet, sous réserve des ressources du Parc national, d'un soutien en ingénierie (mise à disposition d'outils pédagogiques, aide à l'installation, animation assurée par un garde-moniteur...).
- Pourrons recevoir un soutien financier

3. Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire :

- Devra arborer les couleurs de l'anniversaire du Parc national de Port-Cros. Un kit de communication leur sera fourni
- Intègre un volet spécifique au Parc national de Port-Cros à son événement
- Communiquera sur l'anniversaire du Parc national et les autres événements labellisés
- Fournira un rédactionnel de présentation de son événement enrichi d'un visuel, les modalités d'inscription ou de réservation pour les besoins de promotion.

4. Règles d'éligibilité :

L'appel à initiatives vise à soutenir des actions qui répondront aux critères d'éligibilité énoncés ci-dessous. Sans respect de ces critères, la candidature ne pourra pas être instruite.

- **Cible de l'initiative** : Tous les publics sont possibles. La participation du public à l'action pourra être gratuite ou payante mais avec une politique tarifaire attractive.





- **Période et durée** : L'action peut porter sur une demi-journée comme sur toute l'année 2023. Elle peut également démarrer en 2022 mais doit avoir un temps fort dédié en 2023 (ex : pour les projets éducatifs scolaires).
- **Périmètre géographique** : L'action doit se dérouler en cœur ou dans une commune de l'aire d'adhésion du Parc national de Port-Cros.
- **Objectif(s) visé(s)** : L'action doit faire écho aux missions et valeurs portées par le Parc national.
- **Ne sont éligibles que les actions non financées par ailleurs par le Parc national (ces dernières pourront faire l'objet d'une labellisation en dehors de cet appel à initiatives).**

5. Modalités de sélection

La labellisation est prononcée par un comité de pilotage issu de l'établissement, de son CESC et des partenaires du Parc national de Port-Cros.

Le comité de pilotage jugera les candidatures au regard de différents critères :

- la nature du projet et sa complémentarité avec le domaine d'action du Parc national
- la mise en avant du patrimoine naturel et/ou culturel du territoire
- la dimension de l'événement, sa couverture géographique
- la singularité du projet et son ancrage dans les territoires du Parc national de Port-Cros
- la prise en compte de l'environnement et la dimension éco responsable du projet

L'intégration d'un volet spécifique aux enjeux du Parc national pour recontextualiser l'action proposée. L'organisateur de l'évènement est libre de la forme donnée à ce volet (propos introductifs, panneaux spécifiques, ...).

Le comité de pilotage examine et sélectionne les projets labellisés, au regard du rapport de pré-instruction établi par les services du Parc national. Il valide la teneur de l'appui matériel éventuel apporté par l'établissement.

Les décisions positives comme négatives font l'objet d'une réponse écrite adressée au porteur de chaque projet. Les appuis techniques et financiers, les modalités d'accompagnements sont précisés dans le courrier de réponse.

6. Modalités de candidature

Les candidatures à la labellisation « événements des 60 ans » sont à déposer en ligne sur Démarches Simplifiées <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-initiatives-60-ans-du-parc-national-de-por>





Ces candidatures seront étudiées par le comité de pilotage des 60 ans

Les dossiers doivent être déposés au plus tard le **10 novembre 2022 minuit.**

Les éléments indispensables à la communication sur l'événement sont demandés à chaque porteur de projet. Leur envoi vaut autorisation de diffusion dans les supports de communication du Parc national, en particulier le site internet du parc et le(s) document(s) programme édité(s) et diffusé(s) à cette occasion.

7. Informations et Contact

Violaine ARNAUD – Responsable de la communication

Courriel : anniversaire@portcros-parcnational.fr

Tel. 0632373536

